

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

DECISION DU PRESIDENT N° 120/2025

OBJET : CONVENTION DE FORMATION ENTRE LE CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES SUD EST FRANCILIEN INTERDEPARTEMENTAL (CIDFF) ET LA CAMVS POUR LE DISPOSITIF ' DEMANDEZ ANGELA '

Le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (C.A.M.V.S),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des Citoyens dans leurs relations avec l'administration ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2023.6.34.185 du 18 octobre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président ;

VU la délibération n°2015.4.8.67 du Conseil Communautaire en date du 18 mai 2015 relative à la création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) ;

VU les statuts du Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles Sud Est Francilien Interdépartemental (CIDFF SEF) ;

CONSIDERANT que le dispositif « **Demandez Angela** » vise à créer un réseau sûr et solidaire de lieux (bars, hôtels, commerces) ayant la capacité d'assister et de soutenir des personnes qui se trouvent en situation d'harcèlement ;

CONSIDERANT, qu'être partenaire du dispositif « **Demandez Angela** » suppose une sensibilisation aux violences pour une mise en œuvre du dispositif afin de garantir la qualité de l'assistance ;

CONSIDERANT que le CIDFF propose une formation en visioconférence d'un atelier de sensibilisation auprès des commerçants du territoire de l'agglomération Melun Val de Seine ;

DECIDE

Article unique : DE SIGNER, ou son représentant, la convention de formation entre le CIDFF et la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (projet ci-annexé), ainsi que, tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal administratif de Melun.

Fait à Dammarie-lès-Lys, le 16/10/2025

Accusé de réception

077-247700057-20251016-60916-CC-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2025

Publication ou notification : 16 octobre 2025

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,



Franck Vernin